Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LES FINANCES DES BANDES DE L'ATHABASCA

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Des bandes d'indiens dans ma région ont dû fermer leurs bureaux et mettre à pied leur personnel. D'autres, parce qu'il n'ont pas de quoi payer leurs chefs et leurs conseillers, les obligent à vivre de l'assistance publique. Les budgets qu'on leur accorde pour administrer leurs affaires ne suffisent pas. Et les fonctionnaires du ministère ne leur permettent pas de transférer des fonds des différents postes budgétaires. Étant donné que le ministre s'est ouvertement déclaré en faveur d'un gouvernement indien autonome, pourquoi permet-il à ses collaborateurs d'intervenir dans la gestion des budgets des bandes?

• (1500)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y a déjà des contradictions dans la question du député. Certains députés de l'opposition officielle m'ont déjà reproché de ne pas vouloir intervenir dans la gestion des fonds prévus pour les bandes lorsque des Indiens devaient de l'argent à des non-autochtones. Ils voulaient que j'intervienne en disant à ces Indiens de payer leurs dettes. Mais voilà maintenant que le député voudrait que je ne m'immisce pas dans les affaires internes d'une bande indienne. Il se peut, en l'occurrence, que ladite bande ait dépensé plus d'argent qu'elle n'en avait et qu'elle en redemande d'autre au ministère.

Je crois savoir de quelle bande il s'agit. Si nous lui donnions d'autre argent, nous devrions puiser à même les fonds accordés à d'autres bandes qui se trouvent peut-être à proximité car chaque budget est dûment approuvé par le Parlement dans les prévisions budgétaires. Le député sait fort bien qu'une telle mesure passerait fort mal.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ALLUSION DU MINISTRE À LA TAILLE DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a déclaré hier à Toronto, durant l'annonce de sa candidature faite aux ides de mars; «Notre appareil politique a eu tendance à prendre de l'embonpoint, tant à l'exécutif que dans la Fonction publique». Je demande au ministre de nous expliquer ce qu'il entendait par là. Y a-t-il un lien quelconque entre cette affirmation et le fait que le ministre n'a pas réussi à distribuer équitablement les subventions dans le cadre du programme des Initiatives spéciales pour l'emploi?

Pendant que j'y suis, je pourrais peut-être demander aussi au ministre ce qu'il est advenu des 90 millions de dollars qui n'ont pas encore été dépensés pour ce programme. Si cet argent est toujours disponible, le ministre l'affectera-t-il au programme Initiatives jeunesse?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en réponse à la première partie de la question, j'ai ajouté qu'à mon avis, et j'espère que le député m'a entendu, des progrès extraordinaires ont été accomplis depuis quatre ou cinq ans en renforçant les institutions parlementaires et le contrôle exercé par les organismes centraux du gouvernement. Je crois que, dans toute institution qui a l'ampleur de l'administration fédérale, il ne peut faire autrement qu'exister des effectifs excédentaires dans certains secteurs.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je crois que l'on a déjà dit au député qu'il reste encore des sommes considérables dans le budget de ce programme. Diverses propositions ont été avancées pour l'utilisation de cet argent, dont certaines de la part de nos vis-à-vis, et ces propositions sont actuellement étudiées selon les méthodes habituelles.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION DU DÉPUTÉ DE SCARBOROUGH-EST

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur le Président, c'est vraiment à regret et avec émotion que j'ai remis aujourd'hui ma démission à titre de député de Scarborough-Est. Je crois fermement que mes électeurs ont droit à la meilleure représentation possible et qu'ils ne doivent avoir aucun doute sur l'honnêteté de leur député. Le verdict rendu dans mon procès pour fraude fiscale a semé le doute sur ma capacité de représenter mes électeurs, de façon énergique et honorable. Si je ne peux les servir de façon honorable, je ne les servirai pas du tout.

Cependant, qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit de quiconque. Je crois que ce jugement est injuste. Ma société, ma famille et moi-même sommes innocents et je crois fermement que nous en avons donné la preuve lors du procès. En conséquence, j'ai demandé à mon avocat d'entamer la procédure d'appel immédiatement. Je souhaite simplement que cet appel puisse être entendu bien avant les prochaines élections. Sans cette certitude, je ne peux, en toute justice, laisser ma situation personnelle influencer le choix de mes électeurs lors de ces élections au cours desquelles ils devront porter un jugement sur des questions cruciales pour eux-mêmes et tous les Canadiens. En outre, je ne peux ni ne veux que cette question nuise de quelque façon que ce soit au merveilleux parti et au chef remarquable que j'ai eu le privilège de servir.